

ploi de confesseur et de chapelain des Hospitalières. Mais les ayant quittées peu après, vers la fin de l'année 1640, M. Jean Bourdon le reçut dans sa maison et le chargea de l'éducation de ses enfants, que M. Le Sueur éleva dans la crainte de Dieu, et à qui il apprit à lire et à écrire(1).

### VIII.

A Villemarie, les Prêtres du Séminaire font l'école aux garçons.

A Villemarie, où la colonie était en quelque sorte abandonnée à ses propres ressources, comme étant une œuvre particulière, la Sœur Bourgeoys et ses compagnes donnaient l'instruction aux enfants, dans la modeste maison que les seigneurs leur avaient attribuée pour cet usage, ainsi qu'il a été rapporté. Au commencement, la Sœur Bourgeoys se chargea de l'éducation des garçons, aussi bien que celle des filles ; mais à mesure que la population augmenta, il fut nécessaire de les séparer, pour les instruire à part. M. Souart remplit alors ce ministère à Villemarie, en faveur des garçons, après le retour de M. de Queylus ; et comme M. Gilles Pérot était devenu Curé de Villemarie, M. Souart, dans un grand nombre d'actes, se trouve pour cela qualifié : *ancien Curé de la paroisse, maître d'école* ; et c'est le titre qu'il porte aussi dans les registres de la Cour civile, à Québec. M. Pierre Remy, de Paris, envoyé en Canada, l'année 1670, lorsqu'il n'était encore que sous-diacre, fut d'abord adjoint à M. Souart, pour l'aider dans cet emploi, et ensuite chargé longtemps lui-même des petites écoles à Villemarie. Ce n'est pas que le Séminaire n'eût pu faire venir de France des maîtres capables d'instruire les jeunes garçons ; mais, convaincu, avec le pieux Gerson, que rien n'est plus nécessaire au bien de la société, que l'éducation chrétienne des enfants, il attachait une si grande importance à inspirer, dès le bas âge, à ceux de Villemarie, des sentiments de vertu et de religion, et à les former à des habitudes de politesse et d'honnêteté civiles, tout en leur apprenant les éléments des lettres, que, pendant une longue suite d'années, il aima mieux consacrer de ses Prêtres à ce pénible ministère que de s'en décharger sur des étrangers. L'instruction primaire fut toujours gratuite à Villemarie ; mais, comme dans ces premiers temps le Séminaire était obligé à beaucoup de dépenses pour aider des familles à s'établir, les habitants étaient censés fournir aux frais de loyer de la maison de l'école. Chaque année, le Syndic, accompagné du greffier de la justice, faisait pour cet objet, une quête chez les particuliers, qui étaient libres d'y contribuer ; et au défaut de ceux-ci, le Séminaire achevait de former la somme voulue.

---

(1) M. Bourdon avait obtenu, près de Québec, une concession de soixante arpents, mise ensuite en sief, où il avait fait construire une maison avec une chapelle appelée *Saint-Jean*, du nom de son patron, à qui elle était dédiée : ce qui, dans les actes, le fait qualifier *seigneur de Saint-Jean*. Il mourut très-chrétinement, le 12 Janvier 1668, et, dans son testament, il fait une mention particulière de M. Le Sueur, comme d'un homme à qui il avait les plus grandes obligations pour l'éducation que lui devaient ses enfants.